



Le 31/08/2012

Les Inspecteurs d'Académie  
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux  
D'Education musicale et de Chant choral

A

Mesdames et Messieurs les professeurs  
D'Education Musicale dans les lycées,  
collèges et EREA

S/C de Mesdames et Messieurs  
les Chefs d'établissements

## Rectorat

Inspection  
Pédagogique  
Régionale

Jean Michel ELOIRE  
Arnaud LECLERC  
IA-IPR d'Education musicale

Téléphone  
03 20 15 65 18  
Secrétariat :  
03 20 15 65 55  
Fax  
03 20 15 65 14  
Mél  
Jean-michel.eloire  
@ac-lille.fr  
Arnaud.Leclerc  
@ac-lille.fr

Cité académique  
Guy Debeyre  
20 rue Saint Jacques  
59 000 Lille

**OBJET :**  
***Lettre de rentrée de l'Inspection Pédagogique Régionale***

### INTRODUCTION PAR MADAME LE RECTEUR

Pour la rentrée 2012, **le socle commun de connaissances et de compétences**, inscrit dans la [loi n° 2005-380 du 23 avril 2005](#), est le cadre de référence de la scolarité obligatoire. Chaque élève doit parvenir à la maîtrise du socle commun au terme de sa scolarité.

La mise en œuvre de la **réforme du lycée** se poursuit à la rentrée 2012 selon les dispositions arrêtées en 2010. Les principaux enjeux et objectifs initiaux de la réforme - mieux accompagner chaque élève, mieux le préparer à l'enseignement supérieur, permettre une fluidité des parcours - sont maintenus. Les corps d'inspection seront mobilisés pour accompagner les personnels de direction et les enseignants dans la mise en œuvre de l'ensemble des composantes de la réforme.

Marie Jeanne PHILIPPE

## LETTRE DE RENTREE DES IA-IPR



Chers Collègues,

En cette rentrée, nous vous souhaitons une année pleine de satisfactions professionnelles et de réussite pour vos élèves.

Nous tenons à remercier très sincèrement tous ceux qui l'an passé ont contribué au rayonnement de notre discipline tant par des actions de formation et de recherche pédagogique que par des projets artistiques et culturels de grande qualité sans oublier aussi ceux qui ont participé au bon déroulement des examens et des évaluations.

Depuis ce début d'année scolaire 2012-2013, nous sommes à nouveau deux IA-IPR en charge de l'accompagnement pédagogique et du rayonnement de l'éducation musicale au sein de notre académie.

Concernant les inspections et les animations disciplinaires, la répartition des secteurs de référence (qui pourra toutefois être modulée en fonction des contingences et opportunités du moment) sera la suivante :

Arnaud Leclerc	<i>Lille centre, Est, Ouest, Roubaix-Tourcoing, Dunkerque Flandre pour le Nord et Lens Hénin Liévin pour le Pas de Calais.</i>
Jean-Michel Eloire	<i>Douaisis, Valenciennois, Cambrésis, Sambre Avesnois pour le Nord et Audomarois Calaisis, Boulogne Montreuil, Béthune Bruay, Artois Ternois pour le Pas de Calais</i>

Concernant l'inspection, nous rappelons que ce moment privilégié passé dans votre classe a pour but essentiel de vous aider à faire le point sur vos pratiques. Nous nous efforcerons de vous fournir un regard extérieur afin d'alimenter votre réflexion sur les activités mises en œuvre. Les documents que vous produirez lors de l'entretien nous permettront d'aborder plus largement l'ensemble des facettes, disciplinaires ou transversales de votre métier. Nous souhaitons donc disposer :

- Des contenus de la séance faisant apparaître notamment les compétences visées avec les documents supports du cours.
- Des fiches de préparation de la séquence dans laquelle s'intègre ce cours et la place de cette séquence dans le parcours annuel.
- D'une note sur l'investissement du professeur dans le projet culturel de l'établissement, notamment la chorale et ses productions en public.

### **Orientations générales**

Comme vous le savez, la rénovation de notre système éducatif poursuit son chemin cette année encore pour tendre vers une École de la réussite de chaque élève.

L'École moderne de la République doit être le premier instrument de l'égalité des chances au cœur de la construction d'une identité culturelle partagée. Tous



les acteurs du système éducatif et ses partenaires doivent resserrer leurs liens, mettre en synergie leurs efforts et développer une politique commune de lutte contre les inégalités de toutes natures pour assurer, de l'école au lycée, la continuité d'un parcours scolaire adapté et donner les meilleures chances de réussite à chaque futur citoyen.

Votre engagement professionnel, vos initiatives et vos innovations pédagogiques dans le concret de l'action éducative musicale, artistique et culturelle mais aussi transversale s'avèrent essentielles et irremplaçables pour donner à tous les élèves les mêmes chances de réussite dans un climat serein, ambition affichée, en toute cohérence avec la politique éducative nationale, par l'académie de Lille.

### L'éducation musicale au lycée

La mise en place de la réforme du lycée se poursuit avec l'arrivée des nouveaux programmes de terminale : enseignement obligatoire et de spécialité en série L, enseignement facultatif toutes séries, consultables dans le Bulletin officiel spécial n°9 du 30 septembre 2010 :

<http://www.education.gouv.fr/cid53325/mene1019677a.html>

Les œuvres inscrites aux programmes limitatifs de l'option facultative 2013 sont parues eu BO n°5 du 2 février 2012 :

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=59041](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59041)

- Pink Floyd, *Atom heart mother*, in album éponyme (1970)

- Arcangelo Corelli, *sonate La Follia*, op. V n° 12

- Thierry Machuel, *ensemble d'œuvres* (Vous trouverez tous les détails dans le BO)

*L'étude des œuvres imposées dans le cadre des épreuves du Baccalauréat n'est pas réservée exclusivement aux professeurs enseignant en lycée. Ces pièces constituent une piste de travail pour tous et outre le fait de partager une culture commune, favorisent également la continuité collège/lycée. D'autre part, vous pouvez tous être sollicités pour participer aux travaux de jurys des épreuves facultatives du baccalauréat session 2013.*

### Formation continue

La campagne d'inscription aux stages du Plan Académique de Formation 2012-2013 pour tous les personnels du second degré sera close le **14 septembre 2012**.

Nous vous invitons à vous informer, consulter le plan académique de formation et vous inscrire en vous rendant sur le site <http://www.ac-lille.fr/paf/>

### Action culturelle

Pour tout montage de projet culturel ou artistique, ainsi que pour toute action partenariale (ateliers, résidences d'artistes, etc.), il est impératif de vous adresser à la Délégation Académique Arts et Culture (DAAC) en contactant sa

coordonnatrice pour la musique : [micheline.ferrando@ac-lille.fr](mailto:micheline.ferrando@ac-lille.fr)



### Le site internet académique et le site Educnet

Le site national Educnet ainsi que le site académique, tous deux consacrés à l'éducation musicale, doivent être régulièrement consultés.

Pour ce dernier, nous tenons à remercier Eric Delcambre, interlocuteur académique des nouvelles technologies de l'éducation (IANTE) pour notre académie pour le travail de restructuration des pages consacrées à la musique. Vous pouvez le joindre pour toutes questions autour des TICCE à cette adresse : [eric.delcambre@ac-lille.fr](mailto:eric.delcambre@ac-lille.fr)

Sur ces deux sites, vous trouverez les informations nécessaires et les actualités qui fondent notre discipline et qui lui seront utiles pour son enseignement ainsi que pour son évolution de carrière.

Site national EDUCNET : <http://www.educnet.education.fr/musique/index.htm>

Site académique : <http://emcc.discipline.ac-lille.fr/>

### Réunions de rentrée

Comme chaque année se tiendront des réunions de rentrée avec les IA-IPR. Nous vous invitons à l'une des dates suivantes :

- **Lundi 1<sup>er</sup> octobre 2012, de 14h à 17h**

Au collège Théodore Monod - 5 rue Bicentenaire Révolution, 59580 ANICHE  
Téléphone : 03 27 86 97 50

- **Mardi 2 octobre 2012, de 14h à 17h**

Au lycée Voltaire - Place Bertin-Ledoux, 62410 WINGLES  
Téléphone : 03 21 77 34 34

- **Jeudi 4 octobre 2012, de 14h à 17h**

Au lycée Mariette - 69 rue Beurepaire, 62200 BOULOGNE SUR MER  
Téléphone : 03 21 10 66 66

Faites le choix d'une seule date, à votre convenance.

Vous ne recevrez pas d'ordre de mission des services rectoraux et il ne nous est pas possible d'obtenir le remboursement de vos frais de déplacement, mais l'autorisation du chef d'établissement vous couvrira, si vous la conservez (il est inutile de nous l'envoyer).

Sur l'ensemble de ces points, nous ferons en sorte de vous apporter toutes précisions lors des journées d'animation disciplinaire. Nous vous souhaitons une excellente année scolaire, riche en projets artistiques et musicaux toujours valorisants pour vos élèves. A toutes et tous, bonne rentrée.

Jean Michel ELCIÈRE

Arnaud LECLERC